

des activités qui favorisent des rentrées de devises. Les transferts de fonds opérés par les travailleurs sous contrat à l'étranger rapporteraient quelque deux milliards de dollars US au gouvernement philippin.

Quant à la violence faite aux travailleuses migrantes, le Rapporteur spécial (RS) signale que l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans un rapport publié en 1996, estime à environ 1,5 million le nombre de femmes asiatiques travaillant à l'étranger légalement ou illégalement. Exception faite des travailleurs de la mer, 60 % des migrants légaux originaires des Philippines sont des femmes. Le RS indique également que les Philippines sont au nombre des principaux pays qui envoient des femmes dans la région du golfe Persique et rappelle que les conditions d'emploi souvent violentes et inhumaines auxquelles ces femmes sont soumises dans des pays tels que l'Arabie saoudite et le Koweït sont bien connues. C'est en effet la raison pour laquelle, en avril 1995, plus de 200 domestiques ont trouvé refuge à l'ambassade des Philippines au Koweït. Le racisme joue également un rôle clé dans le trafic international d'employées de maison. Il existerait une « hiérarchie des nationalités », qui détermine le type d'emploi et le salaire des travailleurs migrants.

En ce qui a trait aux politiques mises en œuvre par les États d'origine pour protéger les droits des travailleuses migrantes, les Philippines ont interdit en 1988 le « trafic des bonnes » en raison des conditions déplorables dans lesquelles les domestiques migrantes étaient obligées de vivre et des violences dont elles étaient souvent victimes. Cette mesure d'interdiction a été levée après que les Philippines eurent négocié avec les États d'arrivée de meilleures conditions, notamment un salaire minimum et des contrats de travail. En vertu de la loi de 1995 relative aux Philippins à l'étranger, le gouvernement ne permet l'envoi de travailleuses que dans les pays où leurs droits sont protégés. En outre, il n'autorise pas le départ des travailleuses non qualifiées, considérant qu'elles sont les plus vulnérables. Par ailleurs, par suite de la décision du gouvernement philippin d'exiger que les bonnes philippines touchent un salaire minimum de 200 dollars US par mois, Bahreïn a ouvert des bureaux de recrutement en Éthiopie et en Érythrée.

Mécanismes et rapports de la Sous-Commission

Autochtones et peuples tribaux, mémorandum présenté par l'Organisation internationale du Travail (E/CN.4/Sub.2/1997/25, par. 27-29)

Le mémorandum renferme des renseignements sur ce qui suit : un atelier national s'est tenu en mai 1996 dans le but d'examiner, conjointement avec certaines organisations autochtones et les organes gouvernementaux compétents, la législation et les politiques en vigueur afin d'identifier les réformes nécessaires, puis d'élaborer des mécanismes et des stratégies permettant d'accroître la participation des représentants autochtones à la prise des décisions sur le plan national; une série de débats ont eu lieu avec des organismes publics afin d'évaluer les incidences que les anciennes et nouvelles méthodes d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) ont sur la vie et l'environnement des communautés autochtones, et de formuler une politique provisoire retenant une EIE qui respecte les intérêts des communautés autochtones et qui tienne compte de leurs

caractéristiques de même que de leurs besoins et de leurs droits spécifiques; grâce à des méthodes de recherche pratique fondées sur la participation des intéressés, on a recueilli des données sur les pratiques les plus courantes d'un certain nombre de peuples autochtones des Philippines dans des domaines très divers, dont la pêche, l'agriculture, la production artisanale traditionnelle et la gestion des sols et des ressources naturelles, ce qui a aidé à l'élaboration de plans de gestion du domaine ancestral.

Formes contemporaines d'esclavage, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/1997/13, par. 32, 49)

Dans la section portant sur le travail servile et le travail des enfants, le Groupe de travail rapporte l'information reçue selon laquelle les Philippines seraient au nombre des pays où les populations autochtones sont victimes de pratiques esclavagistes allant de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants au travail servile, voire au servage.

Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1997/10/Add.1, par. 1-11)

Le Rapporteur spécial (RS) résume l'information fournie par le gouvernement, qui indique que de nombreuses pratiques traditionnelles liées à la santé s'expliquent par des facteurs tels que les superstitions, les croyances religieuses, la pauvreté et, dans les régions rurales, la méconnaissance des avantages de l'hygiène, des installations sanitaires et d'un environnement salubre. La plupart de ces pratiques concernent les nouveau-nés, notamment : le fait de recouvrir de sable le nombril du nouveau-né afin d'en accélérer la cicatrisation ou, encore, d'enterrer le placenta et le cordon ombilical accompagnés d'un crayon et de papier dans l'espoir de rendre l'enfant intelligent; le fait de couper le cordon ombilical du nouveau-né avec un objet naturel comme un morceau de bambou (*buho*) et non pas avec un objet artificiel comme des ciseaux; et le fait de pendre le cordon ombilical séché (*pusod*) à une porte ou à une fenêtre afin de mettre l'enfant à l'abri des accidents et des dangers.

Conscient de la nécessité de modifier le mode de vie des communautés autochtones tout en préservant leur culture, le gouvernement a créé le bureau des communautés culturelles du nord, le bureau des communautés culturelles du sud et le bureau des affaires musulmanes afin de promouvoir et de protéger le droit à la santé de ces populations. Ces bureaux ont admis que non seulement certaines pratiques traditionnelles sont inoffensives mais elles peuvent avoir aussi une influence bénéfique sur la santé des autochtones. Ces programmes n'ont pas pour but d'éliminer les pratiques traditionnelles qui n'ont aucun effet préjudiciable sur la santé des femmes et des enfants; ils ont eu pour effet d'améliorer sensiblement la manière de voir la santé des femmes et des enfants en ce sens qu'ils permettent de répondre aux besoins des femmes à tous les stades de leur vie alors qu'auparavant on s'occupait uniquement de la santé maternelle.

Le gouvernement fait également état de son plan d'action pour les enfants pour l'an 2000 et au-delà (PPAC 2000), dont le but est de : réduire le nombre de nouveau-nés, d'enfants et de mères qui meurent chaque année; réduire la malnutrition chez les enfants; fournir de l'eau potable et des toilettes à tous. Le PPAC porte notamment sur les questions suivantes : soins dispensés au sein de la famille et protection de remplacement;